

# La dépense sportive des Régions françaises de métropole en 2009

Enquête menée par  
l'Association des Cadres Territoriaux du Sport des Conseils Régionaux  
juin 2010

Au moment où le parlement examine le projet de loi de réforme des collectivités, l'**Association des Cadres Territoriaux du Sport des Conseils Régionaux (A.C.T.S.C.R.)** souhaite rappeler avec force que les Régions sont désormais devenues des acteurs majeurs et incontournables du sport tant :

- par la réponse qu'elles apportent aux besoins des publics concernés de leur territoire, et en particulier du mouvement sportif fédéral, en matière d'accès aux pratiques sportives ;
- par leur implication durable dans le domaine du sport et le volume financier qu'elles y consacrent globalement : 521 M€ (hors Régions d'outre-mer), montant qui ne cesse de progresser fortement, plus particulièrement depuis 2005 (+ 37 %) ;
- par des engagements s'appuyant essentiellement sur les compétences que leur a accordées l'acte 1<sup>er</sup> de la décentralisation (éducation, formation - emploi, aménagement du territoire...), ceux-ci constituant désormais 73 % de leur dépense sportive, pourcentage en constante augmentation.

Pour étayer cette affirmation, l'**A.C.T.S.C.R.**, dans le cadre de sa démarche d'observation des politiques sportives régionales, a mené pour la cinquième fois consécutive auprès des services des Conseils Régionaux son enquête biennale portant sur la dépense sportive consolidée des Régions ; elle est établie sur la base des interventions régionales de l'année 2009 (hors coûts de personnels). L'**A.C.T.S.C.R.**, exprime toutefois ses regrets : que les chiffres publiés ici ne puissent totalement traduire le rôle des Régions en termes de concertation et de coordination dans le domaine du sport que leurs partenaires leur reconnaissent et exprimer qualitativement leur engagement dans le développement durable du sport sur leurs territoires.

Régis FOSSATI  
Président de l'A.C.T.S.C.R

## Quelques principes méthodologiques de l'enquête

Seules les dépenses directes en faveur de la pratique sportive sont comptabilisées ; ont donc été exclues toutes les dépenses liées au fonctionnement général des services, malgré le transfert de charges de personnel en 2004, lié à l'entretien des équipements sportifs intégrés aux lycées.

Les données recueillies au cours de l'enquête sont les autorisations de programme d'investissement et des autorisations d'engagement de crédits de fonctionnement affectés au cours de l'année par les commissions permanentes des Conseils Régionaux ou les ordres de service pour les travaux dont les Régions assurent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage.

Les engagements en faveur de la pratique sportive ne relèvent pas du seul service en charge du sport au sein des Conseils Régionaux, mais sont largement partagés ; tous ont donc été pris en compte, quel que soit le service gestionnaire, dans le cadre d'une définition extensive de la pratique sportive.

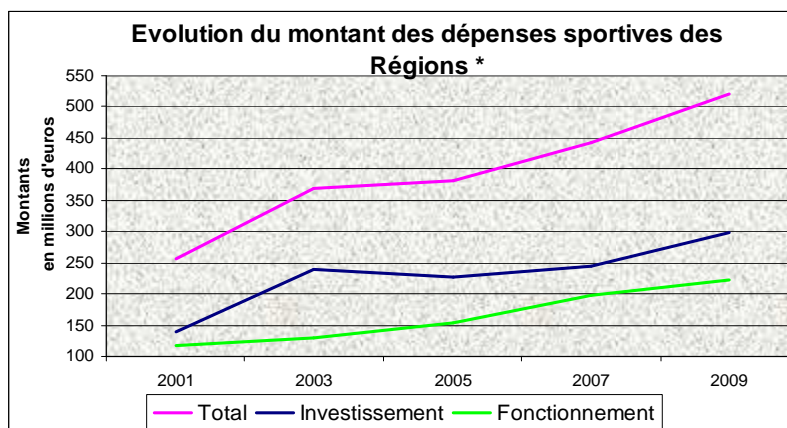
# LES BUDGETS SPORTIFS DES REGIONS EN 2009

(Source ACTSCR)

Régions	Dépenses du sport en 2009	Investissement	Invest. /Total	Fonctionnement	Fonct. /Total	Euros par habitant	Dépenses sport / Budget Région
Alsace	12 032 975	7 195 318	60%	4 837 657	40%	6,63 €	1,51%
Aquitaine	15 405 060	9 054 235	59%	6 350 825	41%	4,94 €	1,27%
Auvergne	8 861 832	6 247 232	70%	2 614 600	30%	6,63 €	1,41%
Bourgogne	11 968 832	7 587 060	63%	4 381 772	37%	7,35 €	1,54%
Bretagne	30 419 847	20 231 877	67%	10 187 970	33%	9,83 €	2,77%
Centre	27 695 066	16 953 411	61%	10 741 655	39%	10,99 €	2,82%
Champagne-Ardenne	13 607 200	10 364 820	76%	3 242 380	24%	10,16 €	2,30%
Corse	10 714 037	6 920 452	65%	3 793 585	35%	36,43 €	1,66%
Franche-Comté	7 627 593	3 063 995	40%	4 563 598	60%	6,63 €	1,50%
Ile-de-France	70 651 785	57 704 050	82%	12 947 735	18%	6,13 €	1,56%
Languedoc-Roussillon	21 573 000	9 640 000	45%	11 933 000	55%	8,51 €	1,97%
Limousin	12 312 912	7 485 850	61%	4 827 063	39%	16,85 €	2,75%
Lorraine	22 495 384	13 246 656	59%	9 248 728	41%	9,63 €	2,37%
Midi-Pyrénées	18 299 363	9 388 682	51%	8 910 681	49%	6,59 €	1,50%
Nord-Pas-de-Calais	23 726 129	9 740 118	41%	13 986 011	59%	5,90 €	1,22%
Basse-Normandie	11 352 318	5 365 339	47%	5 986 979	53%	7,79 €	1,82%
Haute-Normandie	27 659 041	17 611 635	64%	10 047 406	36%	15,27 €	3,04%
Pays-de-la Loire	30 737 565	15 034 038	49%	15 703 527	51%	8,91 €	2,23%
Picardie	23 444 702	8 383 778	36%	15 060 923	64%	12,38 €	2,34%
Poitou-Charentes	10 435 532	4 005 020	38%	6 430 512	62%	6,05 €	1,52%
Provence-Alpes-CA	64 398 156	30 469 394	47%	33 928 762	53%	13,37 €	3,48%
Rhône-Alpes	45 544 106	22 987 806	50%	22 556 300	50%	7,56 €	1,92%
<b>TOTAUX</b>	<b>520 962 434</b>	<b>298 680 766</b>	<b>57%</b>	<b>222 281 669</b>	<b>43%</b>	<b>8,48 €</b>	<b>2,15%</b>

L'engagement des Régions en faveur de la pratique sportive est aujourd'hui particulièrement significatif si on considère les **521 M€** qui lui sont affectés par les 22 Régions de France Métropolitaine. Le montant total des dépenses sportives des Régions connaît de nouveau **une forte augmentation depuis 2007 de 18%**.

Toutefois de fortes disparités existent entre elles, tant en volumes, qui varient dans un rapport de 1 à 9, qu'en répartition. La taille des budgets globaux des Régions d'une part (rapport de 1 à 10), la volonté politique plus ou moins affirmée des élus régionaux en faveur du sport d'autre part (les dépenses sportives représentent 1,22% à 3,48% du budget total) sont toujours les deux facteurs majeurs qui conditionnent ces disparités. Les dépenses de fonctionnement augmentent en moyenne de 13 M€ par an depuis 2001. Après une stagnation enregistrée depuis 2003, les dépenses d'investissement augmentent de plus de 50 M€ depuis 2007. Il est probable que la méthode d'enquête employée, portant sur les engagements effectifs au cours d'une année donnée, provoque des variations sensibles, les dépenses d'investissements n'étant pas lissées sur plusieurs années.



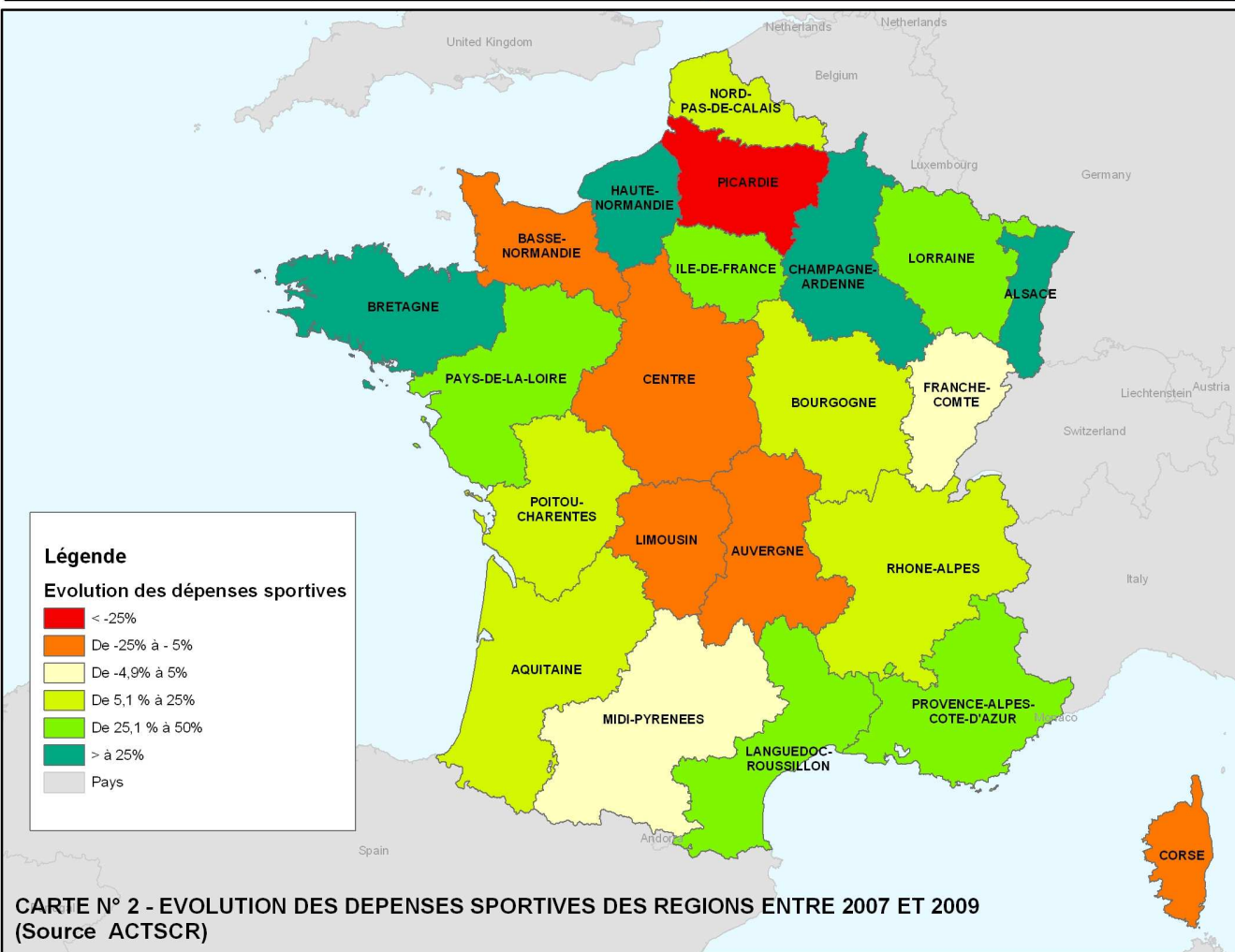
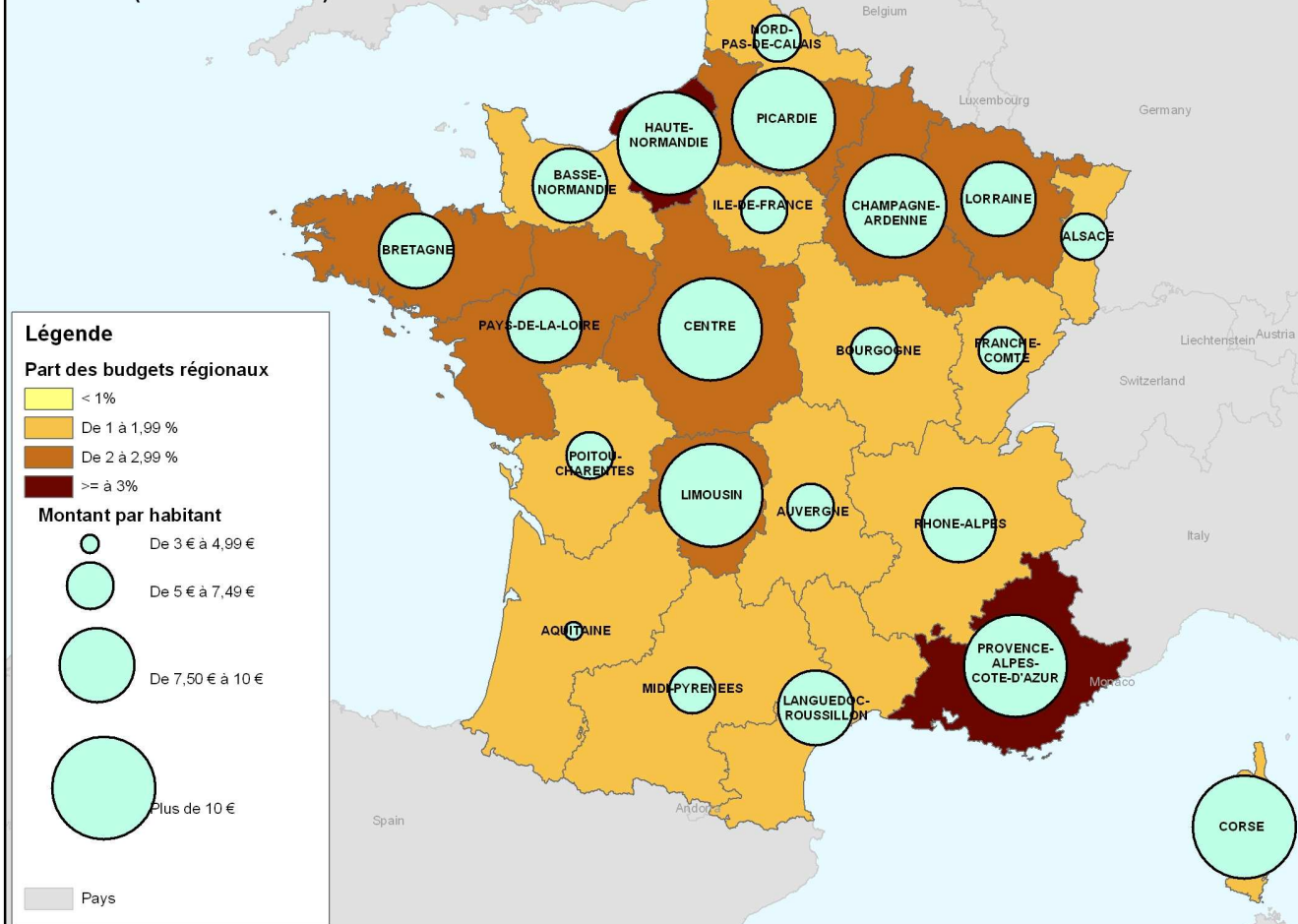
## La part relative des budgets sportifs des Régions (carte n°1)

La part du budget total des 22 Régions enquêtées consacrée à la pratique sportive progresse et s'élève en moyenne à 2,15% avoisinant le résultat de 2005 et se situant dans une fourchette comprise entre 1,22 % (Nord-Pas-de-Calais) et 3,48 % (Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

## La dépense sportive par habitant des Régions (carte n°1)

Les Régions consacrent en moyenne 8,48 € par habitant à la pratique sportive soit près de 18% de plus qu'en 2005. Ces chiffres traduisent une dépense sportive inégalement répartie sur le territoire national : le Limousin et la Haute-Normandie se distinguent avec plus de 15 € par habitant. Seule la Corse fait mieux avec 36 € par habitant du fait de son statut spécifique.

**CARTE N° 1 - PART RELATIVE DES BUDGETS SPORTIFS ET DEPENSE SPORTIVE PAR HABITANT DES REGIONS EN 2009 (Source ACTSCR)**

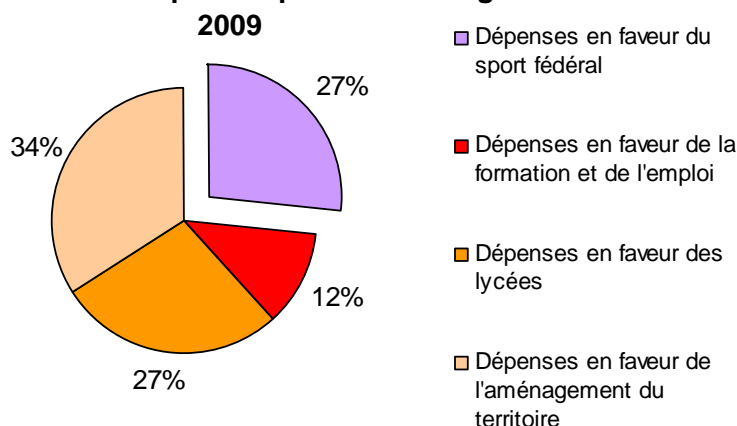


**CARTE N° 2 - EVOLUTION DES DEPENSES SPORTIVES DES REGIONS ENTRE 2007 ET 2009 (Source ACTSCR)**

Conception et réalisation SIG Région Limousin - Observatoire régional des sports - juin 2010 / Sources : ACTSCR / Fond cartographique : GeoFLA ©IGN - Paris 2006 / Reproduction interdite

## Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement des Régions

### Répartition de la dépense sportive des Régions



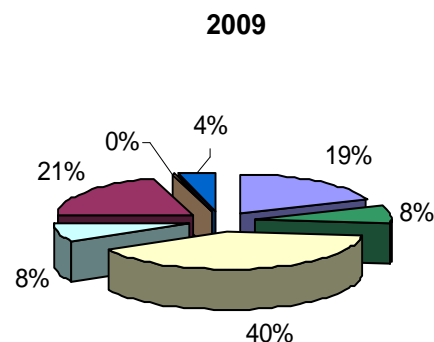
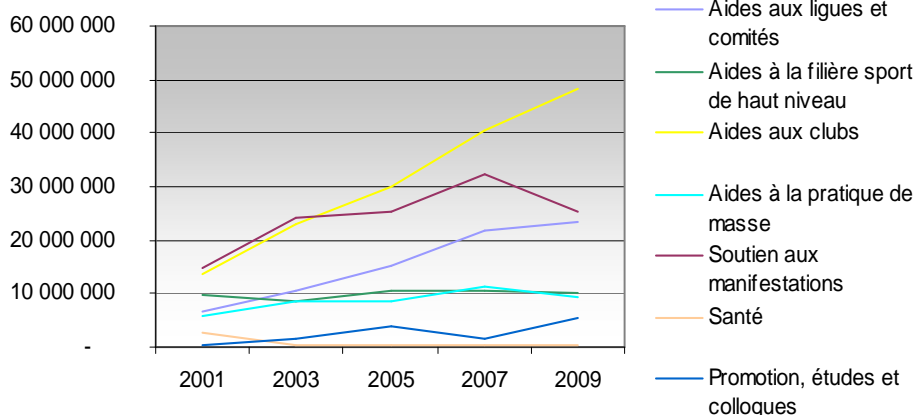
Les compétences obligatoires des Régions représentent 73% de leur dépense sportive, à savoir :

- 34% pour l'aménagement du territoire soit plus de 178 M€
- 27% en faveur des lycées soit 143 M€
- 12% en direction de la formation et du développement de l'emploi soit 61 M€.

L'initiative des Régions en faveur du développement du sport fédéral représente 27% de leur dépense soit près de 139 M€.

Par rapport à 2007, la tendance est marquée par un léger recentrage des dépenses sportives vers les compétences obligatoires des Régions.

### Dépenses de fonctionnement en faveur du sport fédéral



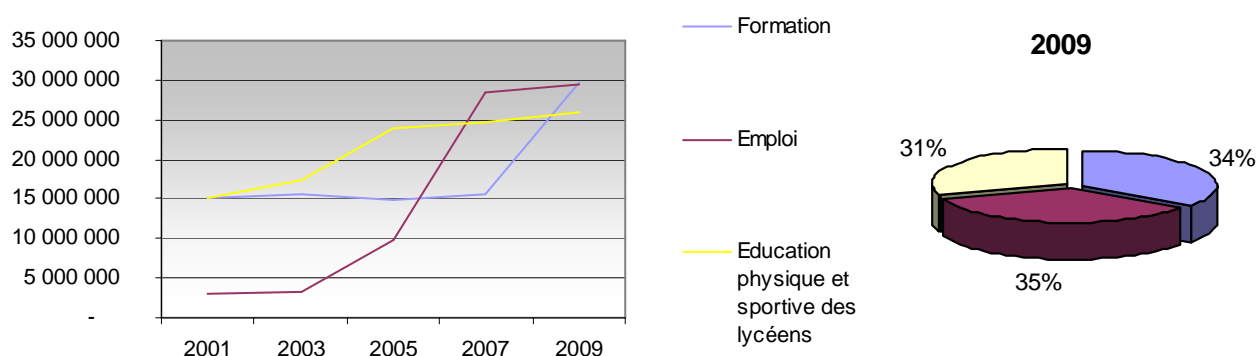
Avec **122 millions d'euros soit 55% des dépenses de fonctionnement, le sport fédéral reste le premier poste de fonctionnement des Régions**. Malgré une augmentation de 4 millions d'euros, la part de ce poste perd 5 point par rapport à 2007 et varie selon les Régions, de 32% (Rhône-Alpes) à 97% (Corse).

Les deux principales lignes sont affectées aux **clubs** (40%) et aux **manifestations sportives** (21%). Les 74 millions d'euros qui sont consacrés à ces lignes servent principalement à valoriser l'image des territoires. Les aides aux clubs ont augmenté de 8 points par rapport à 2005. Cette augmentation bénéficie surtout aux clubs « élite amateur » puisque la part des aides en faveur des clubs professionnels a diminué (44% des aides aux clubs en 2009 contre 60% en 2005). Le pourcentage attribué aux manifestations a diminué de 6 points. La part de ces postes dans les dépenses de fonctionnement en faveur du sport fédéral se situe dans une fourchette allant de 8% (Bretagne) à 93% (Auvergne) pour les clubs. Pour les manifestations sportives, cette fourchette se situe entre 0% (Auvergne) et 41% (Pays-de-la-Loire).

10 millions d'euros destinés aux aides à la **filière sportive de haut niveau** ont pour objectif de former une élite sportive par le biais d'aides collectives (pôles sportifs...) ou individuelles soit 8% des dépenses de fonctionnement en faveur du sport fédéral. En volume financier, ce poste est stable depuis 2001 (sa part était alors de 18%). La filière sportive de haut niveau varie de 0% (Alsace) à 21% (Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne) des dépenses en faveur du sport fédéral.

Près de 33 millions d'euros bénéficient au développement de la pratique sportive d'un public plus large soit par le biais du **soutien aux ligues et comités régionaux** (23 millions d'euros soit 19% des dépenses de fonctionnement en faveur du sport fédéral) ou directement par le soutien à des actions de **pratique sportive de masse** (9 millions d'euros soit 8% des dépenses fédérales). Le pourcentage attribué aux ligues et comités augmente d'à peine un point par an depuis 2001 tandis que le pourcentage en faveur du soutien à la pratique de masse perd 2 points par rapport à 2007 après une longue période de stabilité. La pratique de masse peut atteindre 24% (PACA) des dépenses de fonctionnement en faveur du sport fédéral. La part du soutien aux ligues et comités régionaux peut représenter de 2% (Auvergne) à 39% (Rhône-Alpes) de ces dépenses.

## Dépenses de fonctionnement en faveur de l'éducation, de la formation et de l'emploi



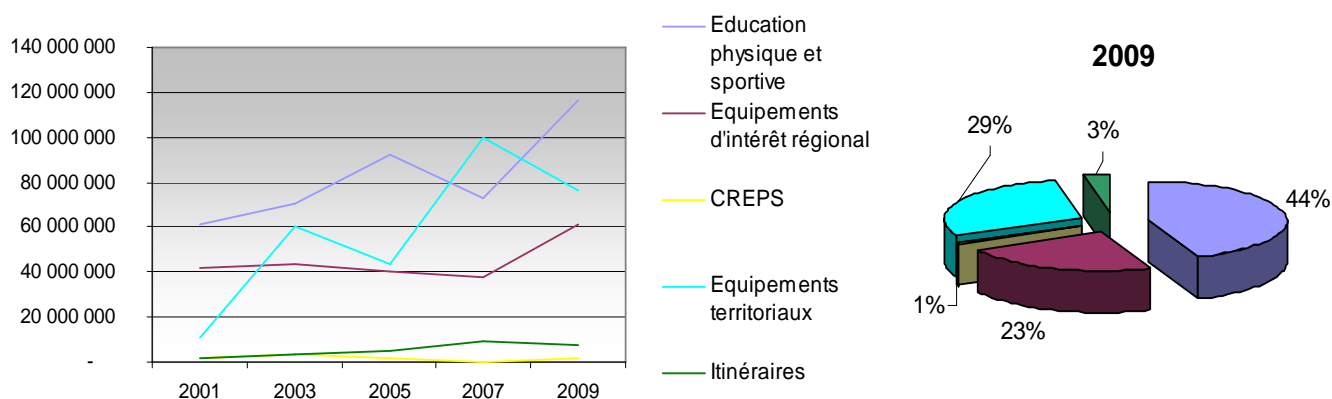
Avec près de **85 millions d'euros**, **l'éducation, l'emploi et la formation** représentent, en 2009, 39% des dépenses sportives de fonctionnement des Régions. Le pourcentage de ces dépenses a progressé de 4 points depuis 2007 soit une **augmentation de 16 millions d'euros** et de 36 millions depuis 2005. La part de ce poste dans les dépenses de fonctionnement peut atteindre jusqu'à 60% (Rhône-Alpes).

29 millions d'euros sont orientés vers **l'aide à l'emploi qui représente 35%** de ce poste de dépenses contre 9% en 2003. Les initiatives des Régions en faveur de l'emploi se traduisent par la mise en place de dispositifs de type « emplois tremplins » lors de la fin progressive du dispositif « emplois jeunes » (fin 2002) financé par l'Etat. L'aide à l'emploi peut constituer jusqu'à la totalité des dépenses en faveur de l'éducation, de la formation et de l'emploi (Auvergne, Bourgogne, Corse).

**Les dépenses de fonctionnement en faveur de l'éducation physique et sportive des lycéens continuent d'augmenter** pour atteindre près de 26 millions d'euros en 2009. Ce montant est certainement sous-estimé car les coûts d'entretien des équipements sportifs des lycées (fluides énergétiques...), inclus dans le budget global de fonctionnement des établissements ne peuvent être précisément identifiés. De même, les charges liées aux personnels techniciens et ouvriers de services affectés à l'entretien des équipements sportifs devraient être pris en compte. Cette ligne comprend surtout les coûts d'utilisation d'équipements extérieurs, du transport des lycéens, du renouvellement de petits matériels d'EPS...

**Les dépenses en faveur de la formation ont presque doublées depuis 2007** et atteignent ainsi près de 30 millions d'euros soit 34% de ces dépenses de fonctionnement. Cette augmentation survient après une longue période de stagnation à environ 15 millions d'euros depuis 2001 qui représentaient alors 45% des dépenses en faveur de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Cette part relative des dépenses de formation est extrêmement variable, pouvant aller du tout au rien selon les Régions. La hausse spectaculaire enregistrée depuis 2007 provient essentiellement des Régions PACA, Ile-de-France et Aquitaine qui augmentent leur poste de dépense formation de 1 à 6,5 millions d'euros. 6 autres Régions augmentent ce poste de dépenses de plus de 300 000 €. Ces augmentations sont fléchées essentiellement sur la formation professionnelle de type Brevet Professionnel, BNSSA, Apprentissage (...) dans le cadre d'un Plan Régional de Formation.

## Dépenses d'investissement en faveur des équipements



Avec près de **264 millions d'euros**, les équipements sportifs représentent près de **94% des dépenses d'investissements des Régions dans le domaine sportif**. Ce poste a augmenté de 44 millions d'euros depuis 2007. La part de ce poste dans les dépenses d'investissement varie de 49% (Limousin) à 100% (Nord-Pas-de-Calais).

L'aménagement du territoire par des équipements sportifs répondant aux besoins locaux est, depuis 2003, bien pris en considération dans les politiques des Régions. Près de **77 millions d'euros** soit 29% des investissements en faveur d'équipements sportifs sont orientés en faveur d'**équipements territoriaux**. Ce poste a perdu 23 millions d'euros par rapport à 2007 mais reste bien supérieur au montant enregistré en 2005. Le pourcentage de ces dépenses peut atteindre 83% des dépenses d'investissement en faveur des équipements (Auvergne).

Les investissements en faveur des **équipements sportifs des lycées**, principale compétence décentralisée aux Régions dans le domaine sportif, redeviennent le principal poste d'investissement des Régions dans le sport. Ce poste représente près de **117 millions d'euros** soit 44% des investissements en faveur des équipements. La part de ces dépenses est variable, allant jusqu'à 100% (Corse) des investissements en faveur des équipements sportifs.

Les investissements en faveur des **équipements sportifs d'intérêt régional**, susceptible d'accueillir des manifestations nationales voire internationales, augmentent de plus de 20 millions d'euros par rapport à 2005 pour atteindre plus de **61 millions d'euros**. 23% des dépenses d'investissements en faveur des équipements sont donc orientées vers de grands équipements sportifs retrouvant ainsi les pourcentages enregistrés en 2003 et 2005.

Les investissements en faveur d'**itinéraires sportifs** se stabilisent à un peu moins de 8 millions d'euros soit 3% des investissements d'équipements sportifs.